

ATTESTATION DU CONSULTANT EN IMMIGRATION

Art. 11 du Règlement sur les consultants en immigration,
Loi sur l'immigration au Québec (LRQ, I-0.2)

Je soussignée ou soussigné _____ atteste
(Nom de la consultante ou du consultant en caractère d'imprimerie)

que j'ai pris les moyens nécessaires pour m'assurer de l'authenticité des documents ainsi que de la véracité des renseignements transmis au ou à la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles à l'appui de la demande d'immigration ou

d'engagement de Mme ou M. _____ qui recourt à mes services.
(Nom de la candidate ou du candidat à l'immigration en caractère d'imprimerie)

Je comprends que la ou le ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles peut :

- vérifier ou faire vérifier auprès de tiers l'exactitude des documents et renseignements transmis à l'appui de cette demande;
- exiger de la consultante ou du consultant tout document ou renseignement pour démontrer que les moyens nécessaires ont été pris pour s'assurer de l'authenticité des documents et de la véracité des renseignements transmis.

Signé à : _____ Date : _____
Ville/Pays Année/Mois/Jour

Signature de la consultante ou du consultant en immigration : _____

Numéro d'inscription au Registre québécois des consultants en immigration : _____